

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AVICULTURE

Auch, le 26 avril 2026

Fin du confinement des volailles sur la plus grande partie du département

Un arrêté ministériel abaissant le niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène à « modéré » a été publié ce 26 avril avec une entrée en vigueur demain, lundi 27 avril.

Pour la majeure partie du département du Gers, le confinement des volailles n'est désormais plus obligatoire.

Par contre, ces mesures de confinement sont maintenues dans les communes listées ci-dessous :

- communes dites en ZRP, zone à risque particulier, dans lesquelles les conditions naturelles augmentent le risque de contamination des élevages par la faune sauvage,
- communes dites en ZRD, zone à risque de diffusion, présentant une densité élevée d'élevages avicoles.

Ces mesures sont détaillées dans l'[instruction technique du 4 novembre 2025](#) relative aux conditions de mise à l'abri de volailles.

#### Communes dites avec des zones humides (ZRP)

CASTELNAU D'AUZAN  
LABARRERE  
CASTEX-D'ARMAGNAC  
CAZAUBON  
EAUZE  
LE HOUGA  
LANNEMAIGNAN  
LAREE  
MAULEON-D'ARMAGNAC  
MONCLAR  
MONGUILHEM  
REANS  
SEGOS  
TOUJOUSE

#### Communes à forte densité d'élevage en palmipèdes gras (ZRD).

AIGNAN	IZOTGES	PERCHEDE
ARBLADE-LE-BAS	LANNEMAIGNAN	POUYDRAGUIN
AURENSAN	LANNE-SOUBIRAN	PROJAN
BARCELONNE-DU-GERS	LANNUX	SAINT-GERME
BERNEDE	LASSERADE	SAINT-GRIEDE
BOUZON-GELLENAVE	LELIN-LAPUJOLLE	SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC
CAHUZAC-SUR-ADOUR	LOUSSOUS-DEBAT	SARRAGUZAN
CASTEX	LUPPE-VIOLLES	SEGOS
CASTEX-D'ARMAGNAC	MAGNAN	TARSAC
CAUMONT	MAULEON-D'ARMAGNAC	TASQUE
ESTANG	MAULICHERES	TERMES-D'ARMAGNAC
FUSTEROUAU	MAUPAS	TOUJOUSE
GALIAX	MONGUILHEM	VERGOIGNAN
GEE-RIVIERE	MONLEZUN-D'ARMAGNAC	
LE HOUGA	MORMES	

### Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67  
Portable. 06.07.18.25.31  
Mél. [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr)

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH



Département du Gers  
Communes en ZRP - ZRD

